t ode classes, comme étant le principe qui doit nous diriger ; mais, ce principe une fois établi, il le laisse de côté et le met très loin. Ce principe ne détermine pas sa conduite de tous les jours.

« Nous voulons, nous, qu'il soit la règle de notre conduite; nous n'avons pas voulu abandonner les ouvriers pour sauver un capitaine d'Etat-major. Si les amis de Jaurès ont défendu Dreyfus, c'était soi-disant pour sauver leur siège de député; nous ne pouvions pas, nous, les révolutionnaires, nous arrêter à ce rébus, lorsque le prolétariat a l'humanité à sauver ! »

« Le lendemain des élections on n'avait plus d'excuse, et cependant, on a continué à lutter pour un capitaliste, riche de plusieurs millions, pour un homme qui, jusque-là, avait consacré sa vie à l'égorgement de ses semblables.

« Jaurès a parlé d'un manifeste du Parti ouvrier prêchant la neutralité dans l'affaire Dreyfus. Avant de lancer ce manifeste, nous nous sommes réunis un soir, dans la maison de campagne de Viviani. Ce dernier et Vaillant ont dit, ce jour-là, à Jaurès, qu'on ne devait pas engager le parti socialiste dans cette galère. Jaurès vous avez alors donné votre parole de ne vous engager que personnellement » (Tumulte prolongé. Cris : « A bas Jaurès ! »)

M. Jaurès fait des signes de dénégation.

« Vous avez obligé les ouvriers, continue M. Guesde, à quitter le terrain de la lutte des classes pour défendre une inimitié individuelle, et à suivre les Trarieux, les Yves Guyot; en un mot, toute la fine fleur de la bourgeoisie exploitatrice.

« Mais, à ce moment-là, le Parti ouvrier a crié : « Halte-là ! »

« Nous n'avons vu, dans cette querelle, entre empoisonnés, qu'un scandale bourgeois dont nous devions profiter. D'ailleurs, vous savez, M. Jaurès, que toute cette campagne n'a apporté aucun résultat, et que, comme auparavant, le peuple est courbé sous le joug militaire.

« Si, je me trompe, il y a eu un résultat : c'est l'entrée d'un socialiste dans un ministère, mais ce socialiste n'entrait pas pour faire la loi, il devenait un otage, un prisonnier, qui devait permettre à M. Waldeck-Rousseau de désarmer l'opposition socialiste ! C'est la condamnation définitive de la campagne Dreyfus poursuivie par Jaurès et ses amis.

« On dit qu'un socialiste est parvenu à conquérir une partie des pouvoirs publics; je trouve, au contraire, que ce sont les pouvoirs publics qui ont fait la conquête d'un socialiste.

« Et, alors, on a vu le prolétariat, qui a sa république idéale, appelé à monter la garde autour de la république de ses maîtres. On a livré l'armée du prolétariat aux mains de la bourgeoisie !

« Rien ne sera changé tant que la propriété capitaliste n'aura pas été supprimée. Nous sommes un parti de révolution et, nous détourner de ce terrain, c'est trahir, c'est déserter !

« D'ailleurs, Millerand le sait aussi bien que moi, mais il se contente de ce provisoire. Le paradis collectiviste, il ne sait pas quand il viendra. Vous laissez-vous payer d'une telle monnaie ?

« Jaurès a été plus loin ; il a dit que vous aviez déjà donné une collaboration à la bourgeoisie en entrant dans les municipalités. Est-il possible d'assimiler ces deux situations ? Pour pénétrer dans les municipalités, il faut y entrer dans la brèche faite par la démocratie.

« Mais Millerand est-il entré, grâce à vous, dans ce ministère bourgeois ? Oh non ! Personne n'oserait soutenir une pareille utopie. Il y est entré, appelé par la bourgeoisie, pour la soutenir !

« Le jour où le prolétariat organisé croira que la lutte des classes consiste dans le partage des pouvoirs publics, il n'y aura plus de socialisme, il se sera suicidé.

« On arrive parfois au triomphe en négociant, mais en bataillant. C'est en suivant la tactique désastreuse entonnée par Jaurès que le vieux parti républicain s'est tué.

« La lutte des classes interdit le commerce des classes. Il ne peut y avoir qu'une seule méthode : c'est la transformation de la société par le prolétariat, seul capable d'accomplir une telle œuvre.

« La classe ennemie vit sur notre division, qui lui permet de prolonger sa misérable existence. Si nous étions unis, ce serait sa mort à bref délai.

« Le navire capitaliste comporte plusieurs cloisons : la cloison royaliste, la cloison bonapartiste, la cloison opportuniste et la cloison radicale. C'est vous, prolétaires, qui en ramant, conservez la vie à cette embarcation. Le jour où, unis, vous aurez renversé toutes les cloisons, le navire fera bientôt eau de toutes parts, et vous pourrez alors vous écrier : « Ci-gît la bourgeoisie ».

M. Jules Guesde a terminé.

LA SÉANCE LEVÉE

Aussitôt, des cris presque unanimes de : Vive Jules Guesde ! A bas Jaurès ! se font entendre. Mais M. Dubuisson, qui a été le plus manifestation, en déclarant, comme il l'a déjà dit tantôt, qu'aucun ordre du jour ne sera mis aux voix.

Il annonce seulement que les discours sténographiés des deux orateurs vont être réunis en une brochure qui sera distribuée à plus de 100.000 exemplaires.

La séance est levée au chant de l'« Internationale ».

Il est 11 heures 10.

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité ; je n'en ai pas besoin. *Si bon vin point d'enseigne.* »

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez *du bon, du bon et pas cher*, si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde.

Offrande à Krüger

Emblème que le vainqueur, gorgé de gin, digère,
Les dominos comptés, où la hulne l'attend,
La France offre au vaincu — sublime octogénaire,
Le Congo dont l'encens réveille son printemps.

Un groupe de Boers parisiens à Victor Vaissier.

Chronique Locale

ROUBAIX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Election du dimanche 2 décembre 1900, de dix heures du matin à quatre heures du soir, à l'Hôtel de Ville de Roubaix et à l'Hôtel de Ville de Lannoy.

CANDIDATS :

Juges :

MM. PROUVOST, Albert
WATINE, Paul
DUBLY, Henri
HUET, Charles

Juges suppléants pour deux ans :

MM. MEILLASSOUX, Gabriel
WICART, Victor
DAZIN, Alfred
MATHON, Eugène

Juge suppléant pour un an :

M. CAVROIS-LAGACHE, Jean.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira, à l'Hôtel-de-Ville, le vendredi 30 novembre, à 8 heures 1/2 précises du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Ouverture de la session ; nomination d'un secrétaire.

Communications de l'administration. — 1. Communication de lettres de remerciements. 2. Dépenses imprévues ; compte-rendu de l'emploi. 3. Mandats spéciaux ; compte-rendu de l'emploi. 4. Legs Boucher de Perthes ; nomination de la Commission. 5. Listes électorales ; revision en 1901 ; formation des Commissions. 6. Logements insalubres ; homologation des rapports. 7. Branchement d'un *Conditionnement public* près la Chambre de commerce ; protestation de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris contre le décret autorisant la Chambre de commerce ; arrêté du Conseil de Préfecture. 8. Canal : arrêté de l'arrondissement de Lille ; communication d'une lettre. 9. Organisation d'un festival en 1901 ; crédit. 10. Débits de tabac ; pétition des habitants du boulevard de Strasbourg. 11. Sapeurs-pompiers : réorganisation ; lettre de M. le Préfet du Nord ; communication. 12. Octroi : application du décret du 29 décembre 1899 ; procès-verbal de l'exécution de l'emprunt. 13. Mort-de-Pain : rapport de budget pour 1901 ; avis du Conseil municipal. 14. Hospices : vente de terrain ; avis du Conseil municipal. 15. Bureau de bienfaisance : situation financière ; subvention supplémentaire. 16. Crèches municipales : denrées alimentaires et fournitures diverses ; cahier des charges. 17. Ecoles primaires supérieures : fournitures pour les ateliers de travaux manuels de l'Institut Turgot ; cahier des charges. 18. Ecole ménagère ; création d'un deuxième cours à l'école de la rue Montaigne. 20. Cultes : legs en faveur de la fabrique de l'église du Sacré-Cœur ; avis du Conseil municipal. 21. Accidents du travail ; assurance des ouvriers et employés des services de la voirie et des bâtiments municipaux ; vote d'un crédit. 22. Service des eaux : distribution d'eau potable ; substitution de la fine grenaille de Lessines aux cassons de briques pour recouvrir les voûtes de la couverture du réservoir de Mouvaux ; prix supplémentaire. 23. Id. ; renouvellement des rollers des deux étages et modification de l'orifice extérieur de ce réservoir ; prix supplémentaire. 24. Id. ; comptes administratifs et de gestion de l'exercice 1899. 25. Id. ; budget supplémentaire de l'exercice 1900. 26. Id. ; budget primitif de l'exercice 1901. 27. Id. ; renouvellement d'adjudications et de marchés pour les années 1901, 1902 et 1903. 28. Epuration des eaux de l'Espierre ; propositions ministérielles pour la participation de l'Etat dans les frais d'agrandissement de l'usine de Grimonpont et dans les dépenses de fonctionnement pendant 5 ans. 29. Id. ; comptes administratifs et de gestion de l'exercice 1899. 30. Id. ; budget supplémentaire de l'exercice 1900. 31. Id. ; budget primitif de l'exercice 1901. 32. Id. ; aliénation d'un excédent de terrain provenant de l'expropriation pour l'amélioration du lit de l'Espierre. 33. Bâtiments communaux ; construction d'une boulangerie au Bureau de bienfaisance ; réception définitive. 34. Id. ; entretien des propriétés communales ; crédit supplémentaire. 35. Voirie municipale : rue Lacroix ; classement et fixation des alignements ; enquête d'utilité publique ; avis du Conseil municipal. 36. Id. ; rue de l'Amiral Courbet ; voirie ; réception définitive. 37. Id. ; rue Gustave ; voirie ; réception définitive. 38. Voirie municipale : rue du Champ-Dolent ; mise en état de viabilité ; réception définitive. 39. Id. ; rue Casimir-Périer ; mise en état de viabilité ; réception définitive. 40. Id. ; rue Lafayette ; mise en état de viabilité ; réception définitive. 41. Id. ; place de la Nation ; construction d'un aqueduc ; réception définitive. 42. Id. ; enlèvement des immondices ; fourniture des denrées nécessaires aux chevaux de la ville ; adjudication. 43. Id. ; enlèvement des immondices ; ferrage des chevaux ; mise en adjudication. 44. Id. ; éclairage public ; fourniture de pétrole ; mise en adjudication. 45. Id. ; rue Neuve ; inondations ; réclamation des habitants. 46. Id. ; avenue Linnée ; achèvement de l'aqueduc. 47. Id. ; rue Dupuis-du-Ilin (partie comprise entre la rue du Tilleul et la rue Lafontaine) ; classement et mise en état de viabilité. 48. Id. ; avenue de l'Hospital ; mise en état de viabilité. 49. Id. ; rue de Charleroi (partie comprise entre l'avenue de l'Hôpital et la rue du Pont Rouge) ; mise en état de viabilité. 50. Id. ; rue du Pont Rouge ; mise en état de viabilité. 51. Id. ; rue de Maufait ; mise en état de viabilité. 52. Id. ; acquisition de terrain ; M. Rouy-Van Walden ; M. Gustave Vandeputte. 53. Id. ; rue Kellermann ; demande d'ouverture. 54. Id. ; enlèvement des immondices ; plaques des voitures ; [illegible] 55. Id. ; Chemin de fer du Nord-Belge de Saint-Sauveur à Tourcoing ; demande d'un [illegible] ; arrêté du Conseil de Préfecture. 56. Id. ; matériel des fêtes ; location ; demande de crédit. 57. Id. ; rue du Sartel ; construction d'un siphon sous le canal ; demande de crédit. 58. Id. ; mendicité ; affaire Theophile Coudeyras ; [illegible] ; demande de crédit. 59. Id. ; rue du Calvaire ; [illegible] 60. Id. ; enlèvement des immondices ; [illegible] ; marché de gré à gré. 61. Cultes nouveaux ; [illegible] ; liquidation de la pension de Mme Cornette, veuve d'un employé d'octroi. 62. Id. ; liquidation de la pension de Mme Bavart, veuve d'un brigadier de police. 63. Id. ; liquidation de la pension de Mme Rousselle, veuve d'un surveillant à la Condition publique. 64. Caisses municipales des retraites ; liquidation de la pension de Mme Lemain, veuve d'un professeur à l'Ecole Nationale de musique. 65. Vœux ; communication d'une demande d'émission de vœu pour la formation d'une Société d'hygiène et d'instruction. 66. Secours et subsides ; subvention à l'Institut Pasteur de Lille ; lettre de M. le Préfet du Nord. 67. Id. ; Ligue du Nord contre la tuberculose ; lettre du Conseil d'administration. 68. Id. ; statue à la mémoire du général Duchesne à Quiberon ; demande de souscription. 69. Id. ; bourse en faveur de la jeune Chomart, sourd-muet ; demande de M. Chomart, père. 70. Id. ; demande de bourse en faveur de M. Léon Nauwinck, élève du Conservatoire National de musique de Paris. 71. Id. ; demande de bourse en faveur du jeune Pannetrat, élève de l'Ecole Nationale des Arts industriels. 72. Soutiens de famille ; militaires en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers en qualité de soutiens de famille ; avis du Conseil municipal.

Rapports des commissions. — 1. Voirie municipale ; réfection du plan général des alignements ; section F ; feuilles nos 8, 9, 10, 11, 12, 13, 18 et 21 (M. Hespel). 2. Id. ; rue de Villars ; classement ; mise en état de viabilité (M. Morel). 3. Id. ; rue de Medéah ; demande d'ouverture (M. Morel). 4. Id. ; rue de Philippeville ; demande de prolongement entre la rue des Pyramides et la rue d'Alger (M. Morel). 5. Id. ; église du Sacré-Cœur ; proposition d'achèvement (M. Denève). 6. Id. ; Cimetière communal ; 2e borne-fontaine (M. Stienne). 7. Id. ; enlèvement des immondices ; crédit supplémentaire (M. Denève). 8. Secours et subsides ; demande de bourse en faveur de la jeune de Beck, aveugle (M. A. Carpentier).

LES FUNÉRAILLES DE M. JULES RYO, INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR. — Lundi matin, à dix heures, eut eu lieu à l'église Saint-Martin, les funérailles de M. Jules Ryo, ingénieur-constructeur, de la maison Ryo-Catteau.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt, rue Pellart, par M. le chanoine Berteaux, doyen de la paroisse. De nombreuses couronnes et une palme en bronze avait été offerte par la Chambre syndicale métallurgique, le Cercle militaire, les employés et ouvriers de la maison Ryo-Catteau, par les amis et la famille.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Edmond Dujardin, Victor Devalée, Gaston Mille, et Paul Masure, amis du défunt. Le deuil était conduit par les frères de M. Jules Ryo, suivis d'une assistance exceptionnellement nombreuse, dans laquelle nous avons remarqué : MM. Eugène Motte, député ; Fever, chef de division à la Préfecture ; Edouard Roussel, conseiller général ; Julien Lagache, président de la Chambre de commerce ; Paul Despatures, Edouard Motte et Léon Dépès, conseillers municipaux ; Verlais, administrateur de l'Ecole nationale des Arts industriels ; Varlet, directeur du service des travaux municipaux ; Burgat, lieutenant de gendarmerie ; Paul Watine, président d'honneur des Anciens combattants de 1870-1871, à la tête d'une nombreuse délégation de cette société dont le défunt était membre honoraire. Nous avons remarqué également de nombreuses personnalités appartenant au monde industriel de Roubaix et de la région.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Declercq, vicaire, assisté par MM. Leporcq et Hénin. Après l'absoute, donnée par M. le chanoine Berteaux, le cortège a pris la direction du cimetière, où M. James Dantzer, professeur de filature à l'Institut industriel du Nord, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, c'est avec une profonde émotion que je viens aujourd'hui comme ami personnel de M. Jules Ryo et au nom de l'industrie textile toute entière, remplir une mission bien pénible, celle d'adresser un dernier adieu à celui qui vient de disparaître à jamais.

« En quelques jours une maladie foudroyante a eu raison du robuste tempérament de M. Jules Ryo, et l'a ravi à l'âge de 51 ans, à l'affection de ses parents et de ses nombreux amis.

« Permettez-moi de retracer en quelques mots la vie si bien remplie de l'homme éminent, du travailleur infatigable qui vient de s'éteindre.

« C'est comme inventeur illustre, comme ingénieur-mécanicien que s'est manifesté M. Jules Ryo.

« De sa sortie de l'école, à peine âgé de 21 ans, il invente la cannetière à titres fixées, qui live sa réputation et fait connaître son nom en France et à l'étranger.

« Deux ans plus tard, cet esprit fécond se signale par une invention des plus originales : la création de toutes pièces du continu à mouvement différentiel.

« Infatigable chercheur, inventeur éminent, il ne sait s'arrêter et poursuit sans relâche la série de ses créations mécaniques qui constituent autant de succès. Il fait successivement paraître la série des machines pour la fabrication des fils de bonneterie : la double-euse célèbre pour fils fluches, la montineuse servant au retordage des fils pour la bonneterie et la fabrication des châles ; la pescuse et la pelotonneuse si connues du monde industriel.

« La filature et le tissage ont été dotés par lui de nombreuses machines qui ont permis d'augmenter la production dans une notable proportion.

« Toujours sur la brèche, doué d'une puissance de travail vraiment remarquable, il suivait la fabrication si capricieuse de Roubaix, lui étudiant et lui livrant au fur et à mesure de ses besoins, les machines appropriées aux circonstances diverses.

« En particulier il a étudié, transformé et créé toutes les machines préparatoires de tissage. A ce propos, nous devons rappeler qu'il y a quelque vingt ans, les constructeurs anglais fournissaient seuls ces machines. Par ses incessants travaux M. Jules Ryo leur a enlevé cette suprématie et il est arrivé à les supplanter en France et dans beaucoup de pays de l'étranger. N'est-ce pas là une éloquente caractéristique de sa valeur. Ayant mis ainsi cette branche de notre industrie nationale au premier rang, n'a-t-il pas bien mérité de la patrie ?

Au moment où la mort implacable l'a frappé, il transformait les métiers à gazer les fils de la façon la plus heureuse, et il améliorait encore la cannetière en y apportant de grands perfectionnements.

« Les services rendus par M. Jules Ryo à l'industrie textile ne se comptent plus. La société industrielle de Lille, dont il était l'un des membres les plus distingués et les plus appréciés, avait reconnu depuis longtemps le mérite de ses belles inventions et lui avait accordé plusieurs médailles d'or.

On peut regretter qu'une haute récompense ne soit pas souvenir ému à ce cher disparu, à cet homme de génie qui *génie n'égalait que la modestie.*

« Nous éprouvons néanmoins une grande consolation et il nous est doux de le reconnaître. Le nom de Jules Ryo restera celui d'un illustre inventeur et passera à la postérité.

« A l'égal de ces distingués prédécesseurs, Jacquard, Vincenzi, Heilmann, Combe, etc., l'industrie textile gardera à jamais son souvenir et lui sera éternellement reconnaissante de ses belles et utiles découvertes.

« Au nom de notre amitié pour M. Jules Ryo, au nom de l'industrie textile toute entière, nous adressons ici un souvenir ému à ce cher disparu, à cet homme de génie qui s'en va, et à sa famille éplorée l'hommage de notre profonde sympathie dans le malheur cruel qui la frappe.

» Adieu, cher M. Jules Ryo ! Adieu ! »

La cérémonie a pris fin vers midi.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DES FRERES. — Les sociétaires étaient très nombreux, hier soir à 6 heures, au siège de l'Association Grande-Rue, pour la réunion générale, au cours de laquelle d'importantes décisions ont été prises. Après les jeux divers qui ont été suivis avec animation, il a été décidé que le banquet annuel de la Saint-Nicolas, aurait lieu le 9 décembre ; la cotisation est fixée à 3 francs, les adhésions sont reçus chez M. Flipo, 84, Grande-Rue, et chez les membres du comité. On a également invité les sociétaires à placer au plus vite les derniers billets de la tombola, pour laquelle de superbes lots sont destinés ; le tirage aura lieu prochainement à l'issue d'une brillante soirée.

L'ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Semaine du 19 au 25 novembre 1900 inclus. Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 2.472 ; enfants, 2.512. Total, 4.984.

UN ECHO DE L'EVASION A L'HOTEL-DIEU. — On sait qu'un journalier, Henri Verin, s'était évadé il y a dix jours de l'Hôtel-Dieu où il se trouvait en traitement à la suite d'une chute. Il a fait parvenir ses vêtements de malade à l'Hôtel-Dieu par deux de ses amis et a réclamé les siens.

Comme il se trouve sous le coup d'une interdiction de séjour, on a prié les deux individus de lui dire que ses vêtements avaient été déposés au commissariat de police. Inutile d'ajouter qu'il ne s'est pas encore présenté pour les réclamer.

IVRESSE ET RECIDIVE. — Un journalier de la rue Bernard, 52, Adèle Leruste, âgée de 48 ans, a été arrêtée dans le quartier de Sainte-Elisabeth, lundi matin, par le brigadier de police Desmet. Cette femme qui est en récidive correctionnelle, a été maintenue en état d'arrestation et sera dirigée mardi matin sur Lille.

UN VOL AU COMPTOIR. — Dimanche soir, vers huit heures et demie, un individu resté inconnu, a pénétré dans la boucherie de M. Henri Rose, Grande-Rue, 316, et a enlevé du tiroir du comptoir une somme de dix francs environ.

Le malfaiteur a profité d'un moment où la patronne se trouvait dans l'arrière-cuisine. M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, informé, a immédiatement ouvert une enquête qui n'a jusqu'à présent donné aucun résultat.

AVIS IMPORTANT. — Si vous voulez avoir de superbes cartes de visite, livrées de suite, à des prix étonnants de bon marché, adressez-vous immédiatement à la librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue.

Tout acheteur de 100 cartes et 100 enveloppes a droit à une très jolie boîte, d'un format très pratique et d'un goût très artistique.

Voir le tableau publié d'autre part.

VOL A LA TIRE. — Une fillette de 12 ans, Germaine Queurvillers, de la rue des Longues-traies, cour Roussel, est inculpée du vol d'un porte-monnaie, contenant 1 franc 35; la victime est une de ses voisines, Zélie Vaillant. Germaine Queurvillers a été arrêtée lundi matin et emmenée au commissariat du 3e arrondissement.

La petite fille qui a déjà subi trois condamnations pour des faits semblables, a été interrogée par M. Squivée, commissaire de police, qui l'a maintenue en état d'arrestation. Elle sera conduite mardi matin à la maison d'arrêt de Lille.

A LA RECHERCHE DES CAMBRIOLEURS. — Dans la soirée de dimanche, vers six heures, on annonçait à la police que des cambrioleurs venaient de pénétrer dans l'habitation de M. Edouard Watine, fabricant, Grande-Rue, 29. Aussitôt plusieurs agents furent dépêchés. La maison fut fouillée de la cave au grenier, mais ce fut en vain : l'on ne trouva personne : les malfaiteurs avaient eu le temps, sans doute, de prendre la poudre d'escampette.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un monteur au service de MM. Paul Wattel-Ferrier et fils, apprêteurs, s'est luxé les reins en tombant. M. le docteur Montaigne, qui a examiné l'ouvrier, Georges Debocker, âgé de 38 ans, demeurant rue d'Arcole, cour Saint-Liévin, lui a ordonné quinze jours de repos.

— Edouard Bourdon, rattacheur âgé de 34 ans, demeurant rue de Lannoy, cour Remmery, travaillant pour le compte de MM. Régnillart et Scrive, fabricants, s'est contusionné l'épaule gauche pendant son travail. Un repos de huit jours lui a été ordonné par M. le docteur Dispa.

— L'un des ouvriers de MM. Prouvost frères, épiciers en gros, a été blessé à la jambe par la chute d'un fût de pétrole. M. le docteur Picquet, qui a examiné le blessé, Bertrand Lemaire, âgé de 19 ans, demeurant rue Hoche, lui a ordonné huit jours de repos.

— Un mécanicien, François Dutrieux, âgé de 35 ans, demeurant rue de la Concorde, travaillant pour le compte de M. Fernand Dufour, négociant en matériel, a eu la jambe droite serrée entre deux lourdes pièces de fer. M. le docteur Picquet lui a prescrit un mois de repos.

— Louis Caadran, teinturier, âgé de 41 ans, demeurant rue Jacquart, cour Dhalluin, s'est fait des contusions en manœuvrant un appareil à teindre. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de Mme Vve Gaydet et fils, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers qui lui a prescrit dix jours de repos.

— Dans la filature de M. Augustin Valentin, un rattacheur, Denis Dubois, âgé de 36 ans, demeurant rue des Filatures, s'est blessé à la main droite. M. le docteur Druesne lui a prescrit quinze jours de repos.

— Dans le même établissement, Jeanne Dhalluin, âgée de 20 ans, demeurant rue Béranger, au Blanc-Seau, a eu la main droite comprimée entre le chariot et le bâti de son métier. M. le docteur Lepers lui a ordonné douze jours de repos.

— Un ouvrier fondeur au service de MM. Piat et ses fils a heurté du cou une plaque de fonte chauffée, et s'est fait des brûlures. Un repos de quinze jours a été prescrit au blessé, Pierre Delvoye, âgé de 37 ans, demeurant rue Jacquart, cour Dhalluin, par M. le docteur Ballenghien.

— A la filature de M. Jules Ernoult, une homme de peine a été blessé à l'amain gauche par son crochet en manœuvrant une balle de laine. L'ouvrier, Alphonse Vandevelde, âgé de 23 ans, demeurant rue d'Arcole, devra subir une incapacité de travail de six jours prescrit par M. le docteur Picquet.

PLACES GRATUITES. — Les cartes numéros 701 à 800 délivrées par la Mairie de Roubaix pour assister gratuitement à une représentation au théâtre de Roubaix (rue Archimède) sont valables pour le jeudi 29 courant.

ENTERREMENTS DU MARDI 27 NOVEMBRE. — M. Adolphe Vincent, 9 heures et demie, église du Saint-Sépulcre. — M. Louis Deschamps, 8 heures 1/2, église Notre-Dame-de-Lourdes, Tourcoing. — M. Emile Caus, 2 h. 1/2, Notre-Dame.

OBIT DU MEME JOUR. — Mme Henri Delcour, née Catherine Delavié, 10 h. 1/2, Saint-François d'Assise, Tourcoing.

NE MANGEZ que le beurre d'Oostcamp le meilleur, le plus fin de tous les beurres. Rue du Bois, 13, et dépôts. Frais, le kilog., 3 fr. 80. Téléphone. On porte à domicile.

SOCIÉTÉ DES BRONZES DE PARIS — Membre fondateur, seul correspondant pour Roubaix et Tourcoing, DENIS GRÂU, *Grande-Place*, TOURCOING. 77130

PIANOS, HARMONIUMS ET ORGUES. — Maison Jonville-Lelong et Cie, rue d'Inkermann, 68, Roubaix, fondée en 1885 pour la construction et réparation des instruments ; recommandée pour son travail et la modicité de ses prix. Instruments de premier choix garantis indéfiniment sur facture contre tout défaut de construction. Vente, échange, location de pianos neufs, à partir de 6 francs par mois avec facilité d'achat. Accordeur diplômé de la maison Pleyel, de Paris. 61430

INSTITUT GYNECOLOGIQUE, pont du Lion d'Or, Lille. Clinique modèle, maladie des femmes.

GOUTEZ le délicieux Champagne BRILLAT-SAVARIN. — En vente chez M. Edouard Bernard Vanneuwenhuyse, 12, rue du Collège, à Roubaix. — Qualité supérieure à partir de 3,20 la bouteille, rendu à domicile sans frais, au comptant sans escompte.

Les Accumulateurs « Hercule » sont les plus robustes, les plus légers, les meilleurs marché ; ils sont GARANTIS 10 ANS.

Pour renseignements et prix, s'adresser à M. Paul Delannoy, 23, rue de Roubaix, Lille.

POUR L'ACHAT D'UN PIANO, adressez-vous de confiance à la maison Marcelli, 5, rue du Bois, à Roubaix.

Communications

M. WEIL, 105, rue d'Alma, prie la femme qui a trouvé les papiers d'un de ses employés, rue Blanchemaille, et qui les a déposés au commissariat, de se présenter chez lui, pour récompense.

CROIX

UN ACTE DE MAUVAIS GRE. — Un pochard ou un mauvais farceur a dérobé pendant la nuit de dimanche et transporté au-delà du canal, une persienne des fenêtres du « Café de l'Harmonie », tenu par Mme Vve Lesci, Grand'-Place, à Croix. Plainte a été déposée à la police.

WASQUEHAL

LES INCIDENTS DU CONSEIL MUNICIPAL ont provoqué un émoi général dans la commune et dans la journée de lundi les commentaires ont abondé sur ce sujet. Nous avons appris que jusqu'à présent aucun des collectivistes, même ceux qui se montraient hier les plus ardents, ne s'est présenté à la mairie pour signer la démission collective. Le groupe, nous dit-on, tient réunion sur réunion et ne se presse pas de s'exécuter. Quant aux membres de la majorité républicaine libérale, plusieurs d'entre eux ont pris l'initiative et déjà ont apporté leur signature. Demain nous saurons probablement à quoi nous en tenir sur la démission annoncée.

LANNOY

LA MESSE DE SAINTE-CATHERINE. — Selon l'usage, une messe a été dite lundi à sept heures et demie, à l'église paroissiale en l'honneur de Sainte Catherine, sur la demande des jeunes filles. La messe a été dite par M. le chanoine Destombes, doyen, et M. l'abbé Six, vicaire, a dit la parole pour retracer la vie de la sainte Catherine. Le grand orgue a joué pendant l'office.

LYS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la fabrique de tapis-moquette de MM. Deroche-Constant et fils, au Colrée, un tisseur, Arthur Corman, âgé de 19 ans, demeurant à Touffiers, s'est fait une rupture musculaire du grand dorsal en soulevant une pièce de son métier. M. le docteur Parmentier lui a prescrit huit jours de repos.

HEM

LES PRESTATIONS. — La mairie nous communique l'avis suivant : « Les prestataires de la commune qui n'auront pas fait leur demande d'option de prestations en nature d'ici la fin de ce mois seront considérés comme désirant vouloir s'en acquitter [illegible]

SANTES

UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira, lundi prochain, à cinq heures du soir, à la mairie. Ordre du jour : Nomination des répartiteurs ; du délégué pour la commission de la dîme rationnelle ; Assistance médicale gratuite ; Approbation du projet de travaux aux chemins vicinaux ; Questions diverses.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Michel Cornet et Jules Trehon, se trouvant de service, dimanche, vers six heures et demie, à la pâture Dufermont, ont aperçu deux inconnus qui, à leur aspect, prirent la fuite. Les douaniers se mirent à leur poursuite et arrêtèrent l'un d'eux, Ernest Duez, homme de peine, âgé de 16 ans, demeurant à Roubaix. La fraude portée par ces deux hommes consistait en trente-quatre kilog. de tabac étranger, représentant une valeur de quatre cent-vingt-cinq francs.

TRESSIN

Voici un extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de cette commune :

Vote d'une subvention annuelle de dix francs à l'Institut Pasteur. Proposition pour la nomination des commissaires-répartiteurs. MM. Deponchieux, Carpentier, Dujardin, Ondart, Noé et Favier, à Tressin. MM. Havez et Sidien, à Chéreng. MM. Hovine et Desgrenis, à Ascq. — Des commissaires-répartiteurs suppléants, MM. Olivier, Mouroux, Scamps, Thieffry, Dewaste et H. Delabave, à Tressin. MM. Ch. Delabave et J. Lemaire, à Chéreng. MM. Delerive et Stermaine, à Anstaing.

Approbation du Conseil pour que les fournitures de pavés et de sable, pour une période de quatre années, de 1901 et 1904 soient comprises à une adjudication publique.

L'ensemble, sur la proposition du Bureau d'assistance, maintient la pension accordée à la nommée Deschamps Adelaïde, veuve Manelle, née à Tressin, le 11 février 1835, atteinte de cécité, et qui se trouve dans la situation la plus précaire.

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

LE ROI DES CAFES, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 276, rue des Arts, Roubaix. 57651

Mlle C. ROMMENS, coiffeuse pour dames, 105, rue de la Gare, Roubaix

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13,

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) 3e ÉDITION

M. KRUGER A PARIS

La réception à l'Hôtel-de-ville

Paris, 26 novembre. — Le bureau du conseil municipal avait décidé que la réception à offrir au président Kruger aurait lieu après-demain à quatre heures. C'est M. Gay, syndic du conseil municipal, qui a été chargé d'aller renouveler l'invitation à M. Leyds pour le président Kruger.

Lorsque M. Gay, syndic du conseil municipal, est sorti de l'hôtel Scribe, il a expliqué aux journalistes qu'au moment où il abordait M. Leyds, celui-ci partait pour le ministère des affaires étrangères où il s'était déjà rendu. Comme M. Gay demandait à voir le président Kruger, M. Leyds lui expliqua que le président reposait et que, d'autre part, il ne pouvait encore lui donner une réponse formelle. Cette réponse ne pourra être donnée, a ajouté M. Leyds qu'à son retour du quai d'Orsay. Il la portera alors lui-même à l'Hôtel-de-Ville et conférera avec le bureau sur le caractère de la réception et sur l'heure à fixer définitivement.

LE TELEGRAMME DE M. KRUGER A LA REINE WILHELMINE

Paris, 26 novembre. — Voici le texte du télégramme que le président a envoyé à la reine Wilhelmine :

« Par la protection de Dieu, par les bons soins du commandant et des officiers du « Gelderland », je suis bien arrivé et je considère comme un devoir en quittant le bord du navire de témoigner à Votre Majesté toute ma gratitude pour avoir montré sa bienveillance en mettant le croiseur à ma disposition. »

LES MARCHÉS A TERME

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE AU HAVRE

Le Havre, 26 novembre. — M. Meyer, président ; M. Honoré Leygues, vice-président et rapporteur de la commission parlementaire des marchés à terme, est arrivé ce matin au Havre pour étudier le fonctionnement et l'organisation des affaires à terme. Ils se sont rendus à la Bourse, à la Chambre de commerce et à la Caisse de liquidations pour recueillir des renseignements sur la question des marchés à terme.

LES GREVES DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 26 novembre. — Quelques groupes de grévistes ont brisé les vitres d'un tramway. Plusieurs grévistes ayant manifesté l'intention de reprendre le travail, les voitures seront mises en circulation demain.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

Bruit d'un grave échec anglais

Londres, 26 novembre. — Une dépêche de Lourenço-Marquez au « Daily Mail » annonce qu'on rapporte le bruit d'un revers anglais à Pomanaché. Une colonne britannique serait tombée dans une embuscade et aurait perdu deux cents hommes.

Quelques journaux publient un télégramme de Johannesburg, portant que le général Botha est signalé à vingt milles sur la route d'Irène, première station au sud de Prétoria.

On a entendu le bruit du canon dans cette direction.

Les journaux publient également un télégramme de Prétoria, disant que le général Clément a bombardé, le 22 novembre, un laager boer près de Rekpoort.

Les Boers, ajoute la dépêche, auraient perdu huit hommes.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Les indemnités

Paris, 26 novembre. — Le tribunal arbitral qui avait accepté la mission de trancher le gros différend qui s'était élevé entre les concessionnaires et l'administration de l'Exposition, vient de rendre sa sentence.

Aux termes de cette sentence, très longuement motivée, voici les indemnités qui ont été attribuées aux concessionnaires :

Brasserie de Tantonville, 80.000 francs ; Taverne de l'Europe, 35.000 francs ; Restaurant des Boyards, 40.000 francs ; Brasserie Bachelier, 37.000 francs ; Brasserie Namur, 70.000 francs ; Bars automatiques, 40.000 francs ; Restaurant des Mines, 50.000 francs ; Bouillons Duval, 54.000 francs ; Restaurant du Maroc, 25.000 francs ; Stéréorama mouvant, 15.000 francs.

Les kiosques tenus par MM. Lusinschi et